

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 54 (1903)
Heft: 11

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique forestière.

Confédération.

Le Département fédéral de l'intérieur, ensuite du résultat des examens pratiques, a déclaré éligible à un emploi forestier supérieur, fédéral ou cantonal,

MM. *Ammon*, Walther, Berne.
Brugger, Guido, Thurgovie.
Dasen, Emile, Berne.
Fischer, Jakob, Thurgovie.
Ganzoni, Zacharias, Grisons.
Lozeron, Edouard, Neuchâtel.
Peterelli, Anton, Grisons.
Petitmermet, Marius, Vaud.
Roffler, Pierre, Grisons.
von Salis, Franz, Grisons.
Schwyter, Anton, Thurgovie.
Senn, Max, Argovie.

Cantons.

Vaud. *Les mises de bois.* Des renseignements sur le mode de paiement ont été demandés par la dernière commission de gestion du Grand Conseil. Dans son rapport, le Conseil d'Etat déclare que tous les forestiers cantonaux, sauf un, se sont prononcés pour le paiement au comptant, qui d'ailleurs est déjà pratiqué actuellement. Les receveurs se sont aussi déclarés satisfaits du nouveau système. Nombre de communes, pour faire disparaître la plaie du cautionnement, accordent des facilités très appréciables aux miseurs payant comptant.

De l'enquête de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, il résulte que sur 35 marchands consultés, 5 seulement préfèrent le paiement à terme.

Le Conseil d'Etat estime que l'administration a tout intérêt à s'en tenir désormais au système du paiement au comptant.

De son côté, la commission constate que ce genre de paiement a ramené aux ventes de bois nombre de miseurs qui s'en tenaient à l'écart. Toutes les communes qui l'ont adopté s'en sont fort bien trouvées. Le paiement au comptant est même plus utile à l'Etat qui ne peut connaître aussi aisément les miseurs et leur solvabilité, que les autorités communales.

En résumé, la commission estime que le Conseil d'Etat fera bien de maintenir le mode de faire actuel, et elle prie le Grand Conseil de donner acte au gouvernement de son rapport.

Ces conclusions sont votées à l'unanimité.

Appenzell, Rodes extérieures. M. *Wilhelm Tödli*, inspecteur forestier cantonal, vient de mourir à l'âge de 41 ans, des suites d'une chute de cheval. La „*Schweizer. Zeitschrift*“ consacre un article nécrologique à cet excellent collègue qui disparaît ainsi subitement, en pleine activité.

Thurgovie. *Exposition de Frauenfeld.* Voici la liste des exposants primés dans la division des forêts:*

Hors concours.

Inspection fédérale des forêts. Division forestière de l'Ecole polytechnique et station centrale des essais forestiers. Institut entomologique de l'Ecole polytechnique. Société des forestiers suisses.

Diplômes d'honneur.

Inspection cantonale des forêts des Grisons. *Service forestier, Neuchâtel.* Administration forestière du canton de Thurgovie. Prof. Dr Fischer, directeur de l'institut botanique à Berne.

Médailles de vermeil.

Département de l'intérieur, Lucerne. Inspection cantonale, St-Gall. Département des forêts, Tessin. Inspection cantonale, Zurich. Administration des forêts de la ville de Zurich. Baldinger, inspecteur des forêts, Baden. Fankhauser, adjoint à l'inspection fédérale, Berne. Oehler et C^{ie} à Aarau.

Médailles d'argent.

Administration des forêts de la ville de Frauenfeld. Administration des forêts de la ville de St-Gall. Administration des forêts de la ville de Winterthur. Corporation forestière de Stans. Heer, E., à Dornacht, Thurgovie. Lanz, Gottfried, à Rohrbach, Berne. Müller, C., Zurich. Fabrique de papier de Bischofszell. *Pernod, Louis, prop. à Vauxmarcus, Neuchâtel.* Wild, Martin, gérant des forêts de St-Gall.

Médailles de bronze.

Administration des forêts de la ville de Bischofszell. Bachofen, forestier à Freudwil, Zurich. *Graser, Fréd., Chêne-Bourg, Genève.* Gyr, forestier d'arrondissement à Balsthal, Soleure. Henne, forestier de la ville de Coire. Hüni, ingénieur, Horgen. Keller, J., Frauenfeld. Roner, sécherie, Zernez, Grisons.

Mentions honorables.

Betschard, Muotathal, Schwyz. Müller, Albert, Hüttikon, Zurich. Holzer, Ulr., Erdhausen, Thurgovie. Hugelshofer, Walter, Langsdorf, Thurgovie. Hugentobler, C., Zuzwil, St-Gall. Sécherie suisse de Zernez, Grisons.



* Voir à ce sujet l'article publié plus haut.

Mercuriale des bois en oct./nov. 1903.

Tous droits réservés.

Les indications relatives aux prix des bois façonnés sont faites d'après la classification adoptée dans les Etats de l'Allemagne du Sud (voir le numéro de janvier).

A. Prix des bois vendus sur pied, par m³.

(Exploitation à la charge du vendeur. Mesurage sur bois abattu avec écorce).

Berne, Forêts de la bourgeoisie de Büren s./l'Aar.

(Bois vendu jusqu'à un diamètre minimum de 8 et 10 cm.)

(Transport jusqu'à Bienne fr. 6). 120 m³, $\frac{7}{10}$ épic. $\frac{3}{10}$ sap. bois de construction, à 0,5 m³ par plante, fr. 21.55. — 40 m³ épic. bois de constr., à 1,35 m³ par plante, fr. 24.75. *Observation.* Le prix pour le petit bois de constr. est, le même que celui de l'an dernier. Le bois de sciage est recherché.

Argovie, Forêts de la ville d'Aarau.

(Mesuré sous écorce.)

Goenhard (à Aarau fr. 3.50). 376 m³, épic. et sap. bois de constr., à 0,94 m³ par plante, fr. 23.50. — **Oberholz** (à Aarau fr. 3). 230 m³, épic. et sap. bois de constr., à 1 m³ par plante, fr. 23.50. — **Stiftshalden** (à Aarau fr. 4). 80 m³ sap. et épic. bois de constr., à 1 m³ par plante, fr. 22.50.

Vaud, Forêts communales, III^e arrondissement, Vevey.

(Exploitation à la charge de l'acquéreur. Bois vendu en entier.)

Commune de Châtelard, Forêt de la Cergniaulaz (à Montreux fr. 4). 148 m³ $\frac{9}{10}$ épic. $\frac{1}{10}$ sap. à 2,5 m³ par plante. fr. 10.70. (Vidange facile, bois grossier et noueux, en partie atteint de pourriture). **Commune de Leysin, Forêt du Scex** (à Leysin fr. 1). 62 m³, épic. à 2,20 m³ par plante, fr. 18.65. (1902 fr. 15.50). (Vidange facile, coupe rase, très beau bois, très fin). **Commune de Blonay, Forêt de l'Agreblierey** (à Châtel St. Denis fr. 5). 116 m³, $\frac{7}{10}$ épic. $\frac{3}{10}$ sap. à 2,30 m³ par plante, fr. 14.30. (1902 fr. 16.35). Vidange facile, beau bois de constr. et de sciage).

B. Prix des bois façonnés, en forêt, par m³.

a) Résineux. Longs bois.

Lucerne, forêts de corporations, I^{er} arrondissement, Lucerne.

(Mesuré sous écorce.)

Forêt de la Corporation de Malters-Schwarzenberg (Transport jusqu'à Malters fr. 4.50). Sap. III^m cl. fr. 22.52.

Neuchâtel, Forêts domaniales et communales, V^e arrondissement, Chaux-de-Fonds-Locele.

(Mesuré sous écorce.)

Commune de Neuchâtel, Forêt de la Joux. (au Locle et à la Chaux-de-Fonds fr. 4). Sap. et épic. V^e cl. fr. 17. — **Forêt de l'Etat, Moron** (au Locle fr. 5). Sap. et épic. V^e cl. fr. 12. — **Forêt de l'Etat. Entre deux Monts** (au Locle fr. 3). Sap. et épic. V^e cl., fr. 13.20. *Observation.* Pilotis employés pour les fondations au Locle.